

Le manuel pratique du bibliothécaire

CLAUDINE BELAYCHE

c_belayche@orange.fr

Ingénieur civil de l'École nationale supérieure des télécommunications, conservateur général des bibliothèques, Claudine Belayche est formatrice consultante en bibliothèques. Elle a été chef du bureau des bibliothèques territoriales à la DLL, directrice des BM de Reims et d'Angers et présidente de l'ABF de 1994 à 2000. Elle a écrit Les bibliothèques de collectivités territoriales : guide de gestion administrative et financière (avec Hugues Van Besien, Éd. du Cercle de la librairie, 2004), Emplois publics, concours, recrutements, formations (11^e éd, ABF, 2005) et a contribué à différents ouvrages, dont Les bibliothèques dans la chaîne du livre et Revues et magazines (Éd. du Cercle de la librairie, 2005).

Le premier *Manuel pratique du bibliothécaire* est écrit en 1932 par Émile Nourry, rédigé par Léo Crozet, alors bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, anciennement responsable des bibliothèques de Versailles et du Havre, sous la responsabilité de l'Association des bibliothécaires français¹.

La lecture d'un tel ouvrage demandera probablement un effort à tous ceux qui sont habitués aux termes actuels de blogs, tweets, murs, profils, et autres métadonnées! Lorsque ce livre est écrit et publié en 1932, on se préoccupe d'assurer la conservation, la description, la mise à disposition de supports matériels : supports imprimés pour la documentation, plans, cartes, monnaies et médailles, incunables et manuscrits bien sûr.

Le manuel pratique du bibliothécaire, un geste éminemment politique

Un militantisme politique

La publication de ce manuel est un véritable geste politique. Comme l'indiquent en préface les inspecteurs généraux Charles Schmidt et Pol Neveux, le projet est une commande de l'inspection à l'Association des bibliothécaires français, car il importait selon eux de poser fortement le principe que l'on devient bibliothécaire, on ne naît pas bibliothécaire et que, contrairement à ce qui se pratique en France, partout à l'étranger on y enseigne les techniques de gestion de la bibliothèque.

1. En ligne : www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-48783

En effet, la situation des bibliothèques françaises à la fin des années vingt n'est pas brillante, alors même qu'Eugène Morel² avait montré combien les bibliothèques françaises étaient aux alentours de 1908 dans un état indigne d'une « grande puissance », notamment en comparant leurs bâtiments, collections, activités avec celles de bibliothèques outre-manche et outre atlantique.

Le constat d'Eugène Morel reste d'une totale actualité après-guerre, et les efforts d'Anne Morgan³ et de ses collègues envoyés des États-Unis pour s'occuper des enfants en détresse après la première guerre dans le cadre du Comité américain pour les régions dévastées (CARD) n'ont pas été suivis très activement. Dans la Somme et dans l'Aisne, le CARD avait également initié des actions pour créer des bibliothèques de lecture publique, pour les enfants en particulier. Mais, après leur départ, en 1920-1921, la relève par les pouvoirs publics nationaux et locaux tarde à venir. Les expériences menées – L'Heure Joyeuse⁴ à Paris, ou la bibliothèque Fessart – restent des exceptions dans un paysage immobile.

2. *Bibliothèques. Essais sur le développement des bibliothèques publiques et de la librairie dans les deux mondes*, Paris, Mercure de France, 1908. Disponible en ligne : www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-48751
Voir aussi dans ce numéro l'article d'Agnès Simon, « Bibliothécaires : lisez Morel! », p. 30-34.

3. Voir les collections Anne Morgan au Musée franco-américain du château de Blérancourt : www.museefrancoamericain.fr/homes/home_id25178_u112.htm

4. Voir dans ce numéro l'article de Viviane Ezratty et Hélène Valotteau, « La création de l'Heure Joyeuse et la généralisation d'une belle utopie », p. 45-49.

L'ABF et nombre de directeurs de bibliothèques municipales (archivistes-paléographes) ont plaidé pour une formation de bibliothécaires. L'expérience de l'école de la Rue de l'Élysée sera arrêtée bien vite. Et ce sera finalement une institution privée, l'Institut catholique de Paris, qui créera la première École de bibliothécaires documentalistes (EBD), l'État ne souhaitant toujours pas assurer une formation professionnelle autre que celle de l'École des chartes.

Dans ce contexte peu propice, l'ABF et quelques conservateurs très militants vont porter le flambeau vers les « politiques ». Pendant les années 1925-1931, ce sera une action continue des professionnels vers le monde politique, dont l'aboutissement sera le congrès de l'ABF tenu à Alger en 1931; il n'aura pas les résultats espérés de ses organisateurs.

Le *Manuel pratique du bibliothécaire* en fera partie intégrante. Analysant une situation dans laquelle le personnel d'une bibliothèque se compose, dans le meilleur des cas, d'un conservateur chartiste (les bibliothèques classées, la Bibliothèque nationale, quelques bibliothèques universitaires) et d'employés recrutés localement (garçons de bibliothèque, surveillants de salle), aidés souvent dans les bibliothèques municipales par des érudits locaux, à la Bibliothèque nationale par des assistants, la cause des professionnels militants est qu'une autre vision et mise en œuvre du développement des bibliothèques ne pourront se faire sans une meilleure formation du personnel⁵.

Un manuel pour les directeurs

Le manuel s'adresse aux directeurs d'établissements et non aux assistants, ou au personnel de base; pas non plus aux responsables des « bibliothèques

populaires » qui œuvraient dans les communes, le plus souvent à l'écart de la bibliothèque municipale, dans une proposition de lecture de loisir et d'éducation populaire.

Pourquoi constituer ce manuel à l'attention de directeurs formés? Certainement parce que l'enjeu est aussi de convaincre les directeurs eux-mêmes de faire une autre politique d'acquisitions, de se poser certaines questions d'un autre point de vue. Les « militants » en pointe sur ce combat ne sont pas suivis par tous leurs collègues. Une majorité de la profession souhaite les changements proposés. Ne plus considérer le signalement (catalogue) comme la principale fonction du bibliothécaire, mettre le lecteur au centre de ses préoccupations, en diversifiant le lectorat (très timidement on le verra!). Ces principes annoncés en préface de l'ouvrage sont-ils aussi populaires parmi les professionnels de l'époque? Les inspecteurs généraux, manifestement, en doutent.

En l'absence d'une politique nationale, c'est en quelque sorte l'ABF qui est chargée de « porter la bonne parole » : première démonstration de « lobbying » (terme à dessein hors d'époque).

C'est bien ainsi qu'il faut lire leur préface. Nous, administration de l'État, comptons sur vous, association privée, pour nous aider à faire bouger les choses. À méditer...! En tout cas, si l'on regarde comme Eugène Morel de l'autre côté de l'Atlantique – pas toujours un exemple à suivre, mais toujours des idées à y emprunter et à ajuster à la configuration française – l'Association des bibliothécaires américains (ALA) s'est toujours clairement définie comme un « lobby » auprès des *congressmen*. Le rôle quasi exclusif du/de la présidente de l'ALA est d'assurer la promotion des bibliothèques, d'inciter à une défense énergique de la profession et de ses intérêts matériels et moraux, à côté de services à ses adhérents (formation, bourse aux emplois).

L'inscription de ce manuel dans une action véritablement militante est une évidence. Mais la forme choisie nous intéresse aussi : c'est l'affirmation que la formation professionnelle est la clé du changement de politique. La parution de ce manuel, ce n'est

pas un hasard, précède de quelques jours la parution en 1932 du décret portant création d'un diplôme technique de bibliothécaire. À côté des conservateurs chartistes existants, il faut proposer une autre formation, et ce manuel sera de fait la base de l'instruction et du programme de l'examen de ces nouveaux diplômés. Ce qui est encore marquant dans le programme des épreuves, c'est l'absence totale du public. Il s'agit essentiellement des techniques de traitement du livre, un peu d'administration des bibliothèques, mais aucunement de préparer aux fonctions de direction dans ce qu'elles impliquent de relations avec l'extérieur. Ce DTB existera jusqu'à la création de l'ENSB, en 1969, le CAFB ayant précédé cette création de quelques années. Ce manuel qui dit qu'« il faut apprendre à être bibliothécaire » est un plaidoyer pour des formations nouvelles qui portent une autre vision des bibliothèques.

Contenus et bâtiments

Les contenus : quels enseignements pour aujourd'hui et demain ?

De façon très traditionnelle, l'ouvrage a l'ambition de décrire l'ensemble des éléments qui font une bibliothèque : bâtiment, collections, classement des fonds, catalogues, rapports avec le public, rapports avec l'extérieur, conservation des collections, bibliothèques pour enfants, documents, imprimés (formulaires).

Rien n'indique que le manuel apporte un changement fondamental, appelé par les préfaciers et commanditaires de l'ouvrage : prendre résolument le parti du lecteur; le mettre au centre des préoccupations. Mais il faut certainement se dire que le lecteur est, dans les années 1920, le « bel inconnu ». Même si la déclaration de principe d'une ouverture au public le plus large est sincère, sa mise en œuvre nous paraît encore assez timide. On ne peut que remarquer combien ces « professionnels » sont peu attentifs à ce qui se passe tout près de chez eux, dans les bibliothèques populaires.

5. Pour une histoire des manuels des bibliothécaires, et des approfondissements sur Léo Crozet, on lira avec intérêt : Guillaume Lebaillly, *Vers une pensée modernisée du métier de bibliothécaire : le cas du Manuel pratique de Léo Crozet*, mémoire Enssib, 2008. En ligne : www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-2060

Les bibliothèques populaires existaient en grand nombre depuis la fin du XIX^e siècle, généralement sous forme indépendante ou associative, et non rattachées (sauf quelques exceptions) à la bibliothèque municipale. Elles avaient une vraie présence dans les villes, étaient ouvertes largement, et affichaient des statistiques de fréquentation et de prêt honorables, comparées à celles des bibliothèques municipales. Elles publiaient même parfois leurs catalogues sous forme imprimée. Le manuel les ignore quant à leur fonctionnement, les cite une seule fois dans la bibliographie, et ne s'intéresse pas à ce public potentiel – leurs « manières de faire » ne sont pas analysées comme exemple, ou comme contre-exemple⁶.

L'appréhension des publics attendus/espérés se fait entre soi, entre bibliothécaires directeurs, contrairement aux conceptions et pratiques du monde anglo-saxon, où la bibliothèque est d'abord un lieu pour les communautés de la localité. On peut se demander si cet héritage n'est pas encore d'actualité ! Les publics étant ainsi inconnus, les rédacteurs imaginent un bâtiment fait pour lui, mais aussi ou surtout pour les bibliothécaires et leurs collections.

Le bâtiment, autonome, dédié, architecturé

Mettre le bâtiment en tête des préoccupations est une absolue nécessité. Avant le grand mouvement de construction de bibliothèques municipales (les années 1970), et des bibliothèques d'universités (les « BU Ble-ton »), les bibliothèques municipales étaient généralement hébergées dans le musée de la ville, ou proches des archives dans l'hôtel de ville, au dernier étage généralement. Introduire le caractère indispensable d'un bâtiment dédié, c'est poser le principe que la bibliothèque sera un lieu identifié, ouvert sur l'extérieur et a priori ouvert à

tous. C'est probablement la première fois que cette indépendance du lieu est affirmée aussi nettement.

Évidence depuis les années soixante, le principe d'un bâtiment isolé, clairement identifié, est assez « emblématique » de l'objectif à atteindre, être un temple du savoir. La bibliothèque Carnegie de Reims en est un superbe exemple : son architecte disait avoir voulu y incarner la « source de toute connaissance ». En réalité, une fois énoncée la nécessité de diversifier le public, on reste de fait dans la déclinaison d'une bibliothèque faite pour l'étude, où le lecteur observera un silence respectueux des autres et du lieu.

Quatre-vingts années plus tard, la discussion reste ouverte : la bibliothèque, lieu de silence ? Ou lieu convivial où une certaine tolérance au bruit est nécessaire ? Sans connaissance, ou spéculation, sur les publics qui la fréquenteront, comment clore cette discussion ? Même « modernistes », les auteurs bibliothécaires (au masculin, aucune femme ne se glisse dans ces réflexions !) ont des pratiques empreintes d'une (dé)formation professionnelle où leur monde est celui des sociétés savantes, des enseignants de lycée ou d'université (voir ainsi le chapitre « Partenaires extérieurs »).

La constitution des collections

Des éléments sérieux, précis et documentés

Morceau de bravoure de cet ouvrage, il faut donner aux directeurs d'établissements en charge des acquisitions des éléments sérieux, précis et documentés. Pourquoi une telle insistance ? Le manuel, outre les principes, donne de véritables listes d'achats, pour chaque section, en plusieurs langues, listes entourées des avis de professeurs éminents. C'est que les bibliothèques municipales, suite aux dépôts de la Révolution française, étaient souvent plus des dépôts de documents, livres, archives diverses, stocks donnés/échangés/achetés par un érudit local et donnés à la bibliothèque, dont le bibliothécaire s'employait à

faire le catalogue parfait le plus vite possible, quasiment sans tri (ce serait vexer le donateur que de ne pas entrer ses dons au catalogue).

Les acquisitions à titre onéreux étaient assez rares. Eugène Morel analyse de façon très fine les budgets disponibles, en France, dans les bibliothèques municipales : ils sont plus que faibles. Pour avoir étudié de plus près ceux de Reims et Angers, il est clair que les fonds disponibles étaient souvent plus utilisés pour la reliure que pour des acquisitions « récentes ». La moyenne des délais de « mise en rayon » d'un livre pouvait atteindre deux ou trois ans ! La notion de fraîcheur des documents prenait alors un tout autre sens qu'aujourd'hui.

Léo Crozet indique bien d'ailleurs que les livres sont là pour rester comme référence de recherche, pour les travaux d'étudiants, alors que les périodiques apportent les informations et réflexions sur des sujets d'actualité. D'où l'insistance à donner pour les revues également une liste de titres conseillés comme importants. Ne cherchez plus pourquoi toutes les bibliothèques municipales de France ont les collections complètes de la *Revue des deux mondes* ou de *La Revue politique et parlementaire* !

Souci budgétaire ou conception du LIVRE, fondamentalement, comme un instrument de la connaissance validée ? La référence à relier solidement pour le futur ? À l'époque de la presse Cameron – éditer/imprimer/distribuer en une nuit –, il nous est difficile de rentrer dans ce moule conceptuel. Pourtant, il est question d'acquisitions plus modernes, et on ne résiste pas à l'envie de citer la recommandation qui préside aux achats dans cette section : « On doit rechercher : la pureté du texte, la valeur des notes et du commentaire et (en raison du peu de conscience de certains éditeurs) la qualité du papier. De bonnes histoires récentes des littératures renseigneront parfois sur les premiers points. » Sur ces critères, combien de livres achèterions-nous aujourd'hui ? Sur les références bibliographiques citées, ces « nouvelles bibliothèques » n'attireront aucun nouveau public !

6. On pourra sur le sujet lire les ouvrages de Noé Richter et ceux publiés dans la collection « Matériaux pour une histoire de la lecture et de ses institutions ».

Littérature et moralité : des principes d'acquisition

Impartialité : il est vraiment étonnant de lire ce souci aussi longuement explicité dans le manuel, qui n'utilise jamais le mot d'encylopédisme, probablement trop ambitieux. Il refuse aussi le principe de « neutralité » au motif que cela n'existe pas, et de plus rendrait la collection très fade. Jean-Pierre Seguin, dans un article sévère de la *Quinzaine littéraire*, avait développé cette même idée à propos des débats sur les politiques d'acquisition des années 1990. Le manuel s'attache plutôt à expliquer au bibliothécaire comment équilibrer les achats, bien que cela occasionne des dépenses supplémentaires d'acheter sur le même sujet plusieurs livres, pour illustrer plusieurs points de vue éventuellement opposés. « *Ce souci s'impose particulièrement dans les sciences religieuses, philosophiques, politiques.* » Crédits étiques, pratiques de dons très développées, faisaient que l'on entrain en collection beaucoup de documents non sélectionnés par la bibliothèque, des ensembles thématiques, des bibliothèques de personnalités locales, ou que les bibliothécaires – sans formation, sans code déontologique – faisaient une collection à leur image, ou à celle de leurs affinités philosophiques ou religieuses.

Ce souci affirmé ici donne une indication sur les pratiques de l'époque, et il reste toujours d'actualité ; il faut « forcer » le naturel pour donner aux sciences « dures » la place qu'elles ont réellement dans la société d'aujourd'hui, ou aux religions non chrétiennes la place qu'elles représentent dans la société française.

Pour les ouvrages de fiction, se pose le problème de la « moralité ». Comment acquérir et donner à lire certains ouvrages qui pourraient choquer le lecteur, et notamment les jeunes lectrices ? Sont clairement désignés à la plus exigeante attention les ouvrages « *immoraux, pornographiques, donnant une réfutation de la morale courante et traditionnelle* ». On peut les acheter, dans une section d'étude, les conserver après un don, mais on ne saurait les mettre entre toutes les mains. En lecture publique, ce sera tout simplement

exclu. L'influence de l'Enfer de la Bibliothèque nationale est bien présente dans les préconisations des rédacteurs. Ils vont jusqu'à suggérer la couleur « orange » pour marquer ces ouvrages de diffusion très contrôlée !

Voilà des questions bien contemporaines ! Le souci assumé de restreindre le choix du lecteur, à sa place, de se substituer à son libre arbitre, est toujours présent, seul le « seuil » de tolérance au degré d'immoralité est fluctuant !

Une bibliothèque historiquement multisupport

Manifestement influencés par les collections présentes dans les bibliothèques municipales et à la Bibliothèque nationale, les rédacteurs traitent longuement d'autres supports que l'imprimé : cartes et plans, monnaies et médailles, incunables et manuscrits, autographes, gravures, photographies. Il s'agit plutôt ici de considérer leur traitement catalogographique que de penser une politique d'acquisitions. Effectivement, ces documents sont nettement différents des livres et périodiques pour leur rangement et pour leur catalogage. En revanche, le « Manuel » ne propose pas des guides pour de nouvelles acquisitions, et la « politique d'achat » n'est pas définie. On en déduit que ce type de collections s'accroîtra au hasard des dons, dans des librairies spécialisées.

La question des publics

Comment se faire connaître ?

« *Placer dans tous les lieux où elles peuvent atteindre un public intellectuel (lycées, écoles, théâtres, musées, salles de conférences) de petites affiches (12 x 16 cm), indiquant l'adresse de la bibliothèque, son numéro de téléphone, les services qu'elle peut rendre.* » Seuls les lieux fréquentés par un public intellectuel font partie de la publicité ; érudits, enseignants, lycéens (à cette époque, une infime minorité de la population) restent « entre soi », sur une vision scolaire quasi exclusive, comme on l'a vu aussi dans les achats

suggérés. Le journal local sera le vecteur des annonces de conférences, des nouveautés (une ou deux par an maximum). Les ouvrages d'Eugène Morel, la description de la lecture publique à l'étranger, ont bien peu influencé la vision de ces membres éminents de l'ABF, auteurs missionnés de cet ouvrage.

« *Ne pas leur donner l'impression qu'ils sont des gêneurs. Ne pas laisser à quelque fonctionnaire inexpérimenté le soin de répondre à des questions qui, malgré leur apparente simplicité, embarrassent parfois un bibliothécaire de haute culture générale.* » Ne pas considérer les lecteurs comme des gêneurs ? Était-ce le cas ? Considérer le renseignement au lecteur comme un poste de responsabilité, mettre au bureau de renseignement/d'accueil des personnels qualifiés ? Ces principes restent d'une évidente actualité ! À l'époque, le conservateur était généralement dans son bureau. Et aujourd'hui ? Frapper, déranger ? S'adresser au magasinier ou au surveillant de salle qui porte les bulletins et range en magasin ? Le lycéen s'adressait certainement au magasinier, l'archéologue local au conservateur... Léo Crozet incite à inverser cette tendance, à donner toute leur place aux lycéens et aux étudiants (même plus turbulents que les érudits, déjà !), à multiplier les exemplaires pour leur permettre de travailler sur leur programme et même à résister aux demandes de « censure » des éditions bilingues exprimées par les professeurs.

Une bibliothèque pour qui ?

Le rédacteur parle ici à la fois des bibliothèques universitaires et des bibliothèques municipales, et le souci d'une bibliothèque qui soit au service de l'enseignement secondaire/supérieur est constant. La « bibliothèque d'étude » dessert des publics intellectuels, prend en compte, dans des cahiers de suggestions, les listes de propositions des enseignants spécialistes. Jusque dans les années 1990, c'est la philosophie dans les bibliothèques municipales en France, dans la structure traditionnelle des sections d'étude (documents en magasins, salle

Une fois les lecteurs bien triés, on se pose la question d'ouvrir les magasins au public, et des modalités d'une telle libéralité. Accompagnés par un surveillant, en laissant cartables et pardessus à l'entrée, en séparant les petits formats (facilement dissimulables) et les autres plus visibles, en l'absence de système antivol, on pratiquera une stricte surveillance.

Les bibliothèques pour enfants

Un chapitre s'adresse aux « directrices » de bibliothèques pour enfants. Dans les bibliothèques pour enfants, on aura forcément des directrices ! « *Le rôle de la directrice d'une bibliothèque pour enfants. On aura une idée, par les quelques études indiquées à la fin de ce livre, de ce qu'il exige d'attention, d'amour des jeunes intelligences, de compréhension des âmes et de confiance en elles.* »

Quelques années plus tôt a ouvert L'Heure Joyeuse, rue Boutebrie à Paris, expérience et quasi seul exemple de ce qui est possible. Ce qui a pu exister à Soissons, Blérancourt, Coucy grâce au CARD n'est jamais évoqué. Le projet est autre : on note à la lecture – très conseillée – qu'il s'agit d'habituer les enfants au livre, sans vocation pédagogique : « *Peut-être la meilleure règle à suivre est-elle de donner aux enfants les livres qui leur plaisent, et, surtout, de renoncer délibérément à les instruire.* » Il convient néanmoins de sélectionner les sujets, et notamment les sujets à éviter : « l'argent », les romans policiers (quand le héros est le bandit), les récits guerriers (mais *Guerre et paix* est recommandé !), et « *des ouvrages qui peuvent inspirer une hostilité à l'égard d'une classe sociale ; même de ceux qui donneraient à telle organisation politique ou sociale une valeur absolue qu'elle ne peut avoir et dont il ne convient pas d'alourdir l'imagination d'un enfant.* »

Qui est visé ? La lecture « marxiste » de la société, qui risquerait de montrer la bourgeoisie comme l'ennemie de la classe ouvrière ? Ou l'écriture aristocratique/monarchiste du monde qui mépriserait la classe ouvrière ? Dans ce cas, on évitera de proposer les deux lectures, les enfants ne le comprendraient

de travail et très peu de documents en prêt). On pourrait également s'interroger sur le plaidoyer pour la littérature « de qualité », des acquisitions faites à partir d'un plan de développement de collections qui ne suivent pas « l'audit »... Ces positions ne sont-elles pas héritières de cette conception de fait « segmentée » des bibliothèques, en totale opposition avec celles des *public libraries*, où les collections très grand public (nos « Veillées des chaumières ») occupaient l'entrée de toutes les bibliothèques publiques, tout en proposant des services de prêt entre bibliothèques très développés, toutes choses qui interpellaient nos collègues anglais en visite dans les bibliothèques françaises.

Enfin, page 153, le public est introduit dans la bibliothèque. Journaux locaux, prospectus distribués dans les lieux intellectuels de la ville feront donc connaître les nouvelles acquisitions, ce qui supprime l'obligation d'un catalogue imprimé. Seul sera visé le public dit « intellectuel », et on vérifiera la « moralité, la propreté, la

santé » des inscrits. Manière élégante de dire que les personnes sans occupation et sans logis (les sans domicile fixe friands de nos bibliothèques) sont très peu bienvenues.

On aura tous les égards pour ces lecteurs, lycéens, étudiants, professeurs, on écouterait leurs suggestions d'achats, on les renseignerait le plus précisément possible, par écrit même de préférence, pour être certain d'apporter une réponse assez détaillée et réfléchie. L'ouverture souhaitée, dans la préface, au « grand public », est vaguement évoquée, mais tous les items précis ne concernent que les « intellectuels ».

Public particulier, « les travailleurs qualifiés » : dans le cas où il y aurait de la place dans le bâtiment, on leur réserverait une salle, comme à la bibliothèque Lénine de Moscou ! Pourquoi cette séparation ? Pour mettre à disposition des documents spécifiques, pour éviter le « mélange » des classes ? Ce n'est probablement pas un hasard si le rédacteur cite la bibliothèque Lénine, mais on se gardera néanmoins de conclusions hâtives.

pas. On évitera aussi de prendre l'enfant comme le sujet du récit, ce qui peut nous laisser assez interrogatifs : « *Un enfant peut être le héros d'un livre; il n'en doit pas être le sujet.* » Conception très cadrée de la lecture enfantine, qui a perduré très longtemps, et dont, en 1986, on retrouvera des éléments dans le livre de Marie-Claude Monchau⁷.

Tarifs et statistiques

La discussion sur les tarifs à appliquer est assez subtile; bien sûr, le prêt serait réservé « *exceptionnellement, et à des intellectuels. Leur demander une cotisation serait contraire au principe de libéralité qui, depuis nos rois, régle les rapports de l'État et des hommes de science.* ». Cinquante ans après la création de la III^e République, on se réfère encore au principe de libéralité que les rois avaient octroyé, uniquement pour les hommes de sciences et de lettres. Qui dira combien cette phrase montre une totale ignorance des principes de la lecture publique ?

De longues digressions ensuite imaginent des frais proportionnels au nombre d'emprunts, la quote-part de participation au fonctionnement, ajustée selon la subvention municipale : calculs de ratio subvention/part payée par les adhérents. Une participation admissible pour la lecture de romans ne saurait s'appliquer aux étudiants, car cela irait à l'encontre de la vocation éducative de l'établissement. En résumé, une bibliothèque de type scolaire/universitaire doit rester gratuite. Fréquentée pour d'autres motifs – les romans, les publications récentes –, elle peut demander une contribution. Après avoir segmenté les salles de lecture, on segmente selon les types de documents.

Malgré tout, le bibliothécaire devra suivre avec beaucoup de scrupules les statistiques de fréquentation, communication et prêt de documents, et en faire le rapport régulier au ministère. Là aussi, on peut compter les fiches d'emprunt, une à une, mais, quand les

bulletins sont trop nombreux, on mesure le « tas » ou on pèse les bulletins ! Sur le petit nombre de bulletins journaliers, on n'ose imaginer la marge d'erreur ! On fera des statistiques par catégorie, avec des ratios rapportés à la population, et les formules de calcul sont données dans le manuel. Quant aux chiffres demandés par le ministère, il est avoué que certains chiffres ne pourront pas être donnés !

Les relations avec « l'extérieur »

Les relations avec le public introduisent celles avec « l'extérieur » : les organismes, associations, comités divers que le bibliothécaire se doit de rencontrer. La bibliothèque est régulièrement contrôlée, ses orientations générales présentées devant un comité d'inspection, créé par un décret de 1912, dont les membres sont nommés par le ministre de l'Instruction publique. Ce comité – où figurent des membres de la « société civile », notables, intellectuels et représentants de l'État et de la mairie – doit écouter le bibliothécaire, mais assume également un rôle d'orientation, aussi est-il conseillé d'y prévoir des amis des lettres et des arts, qui comprendront les besoins et sauront s'en faire les défenseurs. D'autres organismes sont incontournables, comme les sociétés d'études littéraires, historiques, scientifiques ou industrielles. On envisage des échanges entre bibliothèques, car ces sociétés possèdent des collections, sont elles-mêmes éditrices de revues ou de brochures qui méritent des échanges – échanges dont les bibliothèques populaires ne font pas partie : manifestement, elles s'adressent à un autre public, avec d'autres objectifs.

Il est pourtant question de « bibliothèques de lecture ». S'agit-il des bibliothèques populaires, que l'on ne saurait nommer ? Ou de bibliothèques municipales ? La présentation est assez étonnante et très « impérialiste » dirait-on maintenant. En effet, le directeur de la bibliothèque municipale, lecteur du « Manuel », donne des conseils éclairés sur la politique d'acquisitions et d'échanges. Parle-t-il de ces bibliothèques « surveillées »,

au sens du décret de 1897, qui classait les bibliothèques municipales en trois catégories ? En fait, il convient de ne pas tout mélanger, les bibliothèques doivent s'apparier en tenant compte des cohérences sociales. Là encore, on trie, on segmente : « *De tels échanges supposent une parfaite équivalence sociale des lecteurs des bibliothèques associées : un quartier tuberculeux contaminerait une ville ; un quartier malpropre dégoûterait les autres de la lecture en commun.* »

Dans la ville, on travaillera, sauf raison impérieuse, avec le libraire local, qui ne manquera pas de faire des conditions de remise pour fidéliser son client. Les libraires d'ancien, qui travaillent sur catalogue, ne feront pas de remise, et on paiera le transport si besoin. La reliure sera faite aux conditions du marché, en exigeant seulement des délais brefs et tenus.

Voilà l'environnement d'un directeur de bibliothèque dans sa ville. Curieusement, les institutions – lycées, universités ou facultés – ne sont pas mentionnées comme des « partenaires » (mot inusité à l'époque). Pourtant, on l'a vu, il y a de la considération pour les professeurs, leurs propositions d'achats, mais la faculté en tant que collectif ne semble pas intégrée dans le « relationnel » du directeur de bibliothèque.

La carrière professionnelle des rédacteurs nous incite-t-elle à déduire que, venant du monde des bibliothèques municipales et de la Bibliothèque nationale, ils connaissent assez mal ces bibliothèques et leur fonctionnement quotidien ? L'intégration de la bibliothèque au sein de son université, et dans la cité, est une question toujours d'actualité.

Obsolescences et pérennités

Une conception technicienne

Ce manuel laisse à voir une conception très technicienne du métier, qui pourrait mieux se comprendre s'il n'était pas rédigé pour des directeurs de bibliothèques. Dans la préface, la commande des inspecteurs généraux proposait une vision plus large. Les

7. Marie-Claude Monchau, *Écrits pour nuire : littérature enfantine et subversion*, Paris, Union nationale interuniversitaire, 1985.

rédacteurs l'ont réduite à une vision presque uniquement orientée vers la technique – les collections, les formulaires, le classement et les fichiers –, mais ils ont eu du mal à regarder au-delà de leur propre expérience et à imaginer l'avenir. L'absence de référence aux bibliothèques étrangères (sauf la bibliothèque Lénine de Moscou...) est assez curieuse, alors que l'on avait découvert en France le retard énorme en matière de bibliothèques, grâce à la lecture d'ouvrages sur les bibliothèques étrangères (anglo-saxonnes) notamment.

Le bibliothécaire reste encore un homme dans son bureau, derrière ses fichiers, renfermé, et peu ouvert au monde alentour, d'abord dévoué au service d'un public très homogène, peu soucieux d'une grande mixité (termes trop contemporains pour l'époque). Il n'est pas question non plus de la gestion du personnel, de l'organisation des tâches entre différents membres d'une équipe, quelle que soit d'ailleurs cette organisation très hiérarchique, ou autre, et il est dans ces conditions bien difficile de se faire une idée de comment « marche » cette bibliothèque au quotidien. C'est au hasard des considérations sur les horaires d'ouverture que l'on voit apparaître des surveillants de salle qui se relaieront au service du public, ou pour surveiller des lecteurs qui iraient en magasin.

Mais quid des agents : nombre, formation ? Qui les recrute ? La mention finale du nouveau diplôme DTB ne résout pas la question : une fois munis de ces diplômes, que deviennent les diplômés, comment seront-ils insérés dans la bibliothèque, comment travailleront-ils avec leurs « collègues » ? Il est vraiment surprenant de voir que cette question est si peu présente (en fait absente) de la préoccupation des rédacteurs, quand ils expliquent « le métier » à leurs futurs collègues.

Autre évidence : le bibliothécaire se situe totalement dans la constitution/conservation de sa collection, l'idée de désherber/élaguer ne peut exister. On classe, range, catalogue, étiquette tout ce qui est là, pour toujours. On relie donc solidement, sans faire d'économie sur ce poste.

La bibliothèque est là pour un futur indéterminé, dans ses murs et avec toutes ses collections, et la gestion de l'espace, l'adaptation des espaces, ne sont pas des sujets. On reste dans la conception d'une bibliothèque nationale, et cela révèle la difficulté à penser autrement. Ne pas regarder/s'inspirer d'autres établissements (en France ou à l'étranger) ne facilite pas une mutation fondamentale de la vision de la bibliothèque.

Enfin, le terme de « mission » de la bibliothèque n'est pas utilisé. L'accompagnement scolaire est le but principal, et il n'y a aucun souci de développer la « culture » des usagers, ou de s'inscrire dans la vie culturelle de la cité. C'est que les bibliothèques dépendent du ministère de l'Instruction publique, et que la culture générale (louée et magnifiée dans l'ouvrage pour les directeurs et érudits) s'acquiert de fait par le suivi de bonnes études. Ainsi, la mission d'accompagnement pédagogique fera des lecteurs des érudits, munis d'une solide culture générale – une conception bien française de la bibliothèque.

Des considérations de peu d'actualité ?

Aujourd'hui, les considérations du « Manuel » sont-elles encore d'actualité ? Assez peu finalement, tant les techniques largement détaillées dans l'ouvrage ont été totalement revues.

Les acquisitions, titre à titre, échappent un peu aux bibliothécaires, car les bouquets de revues ou de ebooks proposés/imposés par les *providers* font que, comme les dons de l'époque, mais à titre très payant, arrivent sur les écrans des milliers de titres de revues électroniques inconnues, pas ou peu réclamées.

Restreindre les accès aux documents immoraux ? Plus personne (enfin, presque plus personne) ne s'intéresse à la question, depuis que tout est accessible si facilement sur la Toile ! On imagine même assez mal aujourd'hui les censures politiques opérées dans les années 1995-1996 sur certains titres dans quelques bibliothèques municipales. À l'heure de l'internet, censurer un livre ? Même

les états les plus fermés au monde extérieur y parviennent mal. Relier des collections de périodiques, quand elles sont accessibles en ligne sur Gallica⁸, Revues.org⁹, Cairn¹⁰ et autres ?

Méconnaitre l'ouverture nécessaire aux réseaux professionnels et autres, rester dans un univers homogène ? C'est exactement le contraire de ce que proposent les réseaux sociaux sur lesquels les bibliothèques s'inscrivent de plus en plus volontiers. Les *learning centers* dans les universités, toutes les bibliothèques sur le web, Facebook, sont au cœur des réseaux les plus vivants, et le plus possible insérées dans la vie locale, dans les quartiers.

Conclusion ?

Chaque jour apporte sa nouvelle révolution technologique. Posté sur YouTube¹¹ récemment, en espagnol, avec une traduction en français, un court-métrage présente le « book », que nous pourrions traduire pour l'instant par le « livre ». Il s'agit d'un objet très pratique, et dont nombre d'avantages sont démontrés : petit parallélépipède constitué de feuilles de papier très souples et fines, reliées ensemble, imprimées des deux côtés, avec ses marque-pages, ses index, sa table des matières.

Si cette invention a de l'avenir, se poseront des problèmes de rangement, de classement, d'étagères et de serre-« livres », d'étiquettes de cotes à coller, de reliures, de conservation du papier et des collections. Ce « Manuel pratique du bibliothécaire » nous sera alors rigoureusement indispensable. Alors ne le désherbez pas ! Il pourra encore servir ! ●

Novembre 2011

8. <http://gallica.bnf.fr>

9. www.revues.org

10. www.cairn.info

11. Book, la révolution technologique : www.youtube.com/watch?v=Q_ual28LjKj